

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 30 juin à 19 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roger GARDES.

- **PRESENTS** : BEAUMONT Alexis, BOUDET Alain, BRUGUIERE Régine, CHAUVET Yves, DELLAVEDOVA Guy, DESEMARD Agnès, DUVIVIER Aude, GARDES Roger, HAYMA Éric, JODAS Charlene, LASSALAS Jacques, MARION Gilles, MERLIN François, ORBAN Régis, RONDINET Virginie, ROSNET Marie, THIBAUT Annie, VERT Claire, VIAL Christophe, VIEIRA Pascale

- **ABSENTS** : PELLISSIER Emmanuel, donne pouvoir à LASSALAS Jacques
IMBAUD Nadine, donne pouvoir à MERLIN François
QUIBANT Emmanuelle

Alain BOUDET est désigné secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 mai 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

Les points suivants ont ensuite été abordés et adoptés à l'unanimité, sauf précisions contraires.

1 ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

1) Mise en place du bureau électoral :

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres de conseil, a dénombré 20 conseillers présents sur 23 (2 conseillers ont donné pouvoir) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Alain BOUDET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Agnès DESEMARD, Roger GARDES, Charlène JODAS, Claire VERT.

2) Mode de scrutin :

Le Maire a :

- invité le conseil municipal à procéder à l'élection,
- rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et que la liste présentée doit respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe,

LISTE D'UNION

| N° | NOM | PRENOM | DOMICILE | Date et lieu de naissance |
|----|-----------|------------|---|--|
| 1 | GARDES | Roger | 12 route d'Orcines - Manson - 63122 Saint-Genès-Champanelle | 09/08/1948 – Saint Saury (15) |
| 2 | DESEMARD | Agnès | 2 impasse de la Forge – Theix – 63122 Saint-Genès-Champanelle | 02/05/1947 – Orcival (63) |
| 3 | VIAL | Christophe | Route du Puy-de-Dôme – Fontfreyde - 63122 Saint-Genès- Champanelle | 28/06/1976 – Roanne (42) |
| 4 | IMBAUD | Nadine | 14 chemin de La Chave – Laschamps - 63122 Saint-Genès- Champanelle | 26/02/1955 – Clermont- Ferrand (63) |
| 5 | CHAUVET | Yves | 19 rue des Petits Beaunes – Fontfreyde - 63122 Saint-Genès- Champanelle | 21/08/1949 - Sainte Florine (43) |
| 6 | VIEIRA | Pascale | 1 impasse de La Combe – Berzet - 63122 Saint-Genès-Champanelle | 02/04/1960 – Chamalières (63) |
| 7 | HAYMA | Éric | 14 chemin de Grelet – Chatrat - 63122 Saint-Genès-Champanelle | 17/05/1968 – Clermont- Ferrand (63) |
| 8 | THIBAUT | Annie | 2 rue du Plat d'Auzat – Theix - 63122 Saint-Genès-Champanelle | 09/01/1954 – Châteauroux (36) |
| 9 | BOUDET | Alain | 1 chemin du Champ Comtat – Berzet -63122 Saint-Genès- Champanelle | 03/09/1948 – Saint Georges de Mons (63) |
| 10 | BRUGUIERE | Régine | 4, La Côte Rouge 63122 Saint- Genès-Champanelle | 04/12/1957 – Bellac (87) |
| 11 | MERLIN | François | 7 chemin de la Vialle – Laschamps - 63122 Saint-Genès-Champanelle | 29/08/1958 – Arcy sur Aube (10) |

- indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire **7** délégués et **4** suppléants.

3) **Élection des délégués :**

Candidats à l'élection des délégués :

- Roger GARDES
- Agnès DESEMARD
- Christophe VIAL
- Nadine IMBAUD
- Yves CHAUVET
- Pascale VIEIRA
- Éric HAYMA

Proclamation de l'élection des délégués :

Tous les candidats ont obtenu 22 voix sur 22 votants :

- Roger GARDES a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Agnès DESEMARD a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Christophe VIAL a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Nadine IMBAUD a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Yves CHAUVET a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Pascale VIEIRA a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Éric HAYMA a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants.

4) **Élection des suppléants :**

Candidats à l'élection des suppléants :

- Annie THIBAUT
- Alain BOUDET

- Régine BRUGUIERE
- François MERLIN

Proclamation de l'élection des suppléants :

Tous les candidats ont obtenu 22 voix sur 22 votants :

- Annie THIBAUT a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Alain BOUDET a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Régine BRUGUIERE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- François MERLIN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

- BUDGET LOTISSEMENT

Sur proposition de l'Adjoint aux Finances, Monsieur Yves CHAUVET, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les Décisions Modificatives suivantes :

□ **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU**

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 19/07/2017 Reçu en préfecture le 19/07/2017 |
| Affiché le ID : 063-216303453-20170630-DM1EAU2017-DE |
| DM n°1 2017 |

| | |
|--------------|--------------------------------|
| 63345 | SAINT GENES CHAMPANELLE |
| Code INSEE | Budget EAU |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE 1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-7588 : Autres | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 10 000.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € |
| R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € |
| TOTAL R 23 : Immobilisations en cours | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 10 000.00 € |
| Total Global | | 10 000.00 € | | 10 000.00 € |

[DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT](#)

Envoyé en préfecture le 19/07/2017
 Reçu en préfecture le 19/07/2017
 Affiché le
 ID : 063-216303453-20170630-DM1ASSAI2017 DE

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| 63345 | SAINT GENES CHAMPANELLE | |
| Code INSEE | Budget ASSAINISSEMENT | DM n°1 2017 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE 1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-65112 : Intérêts - Rattachement des ICNE | 100.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 100.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-788 : Autres produits financiers | 0.00 € | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 78 : Produits financiers | 0.00 € | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 100.00 € | 0.00 € | 100.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-131 : Subventions d'équipement | 0.00 € | 222 200.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 13 : Subventions d'investissement | 0.00 € | 222 200.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0.00 € | 329 606.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | 329 606.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 551 806.00 € |
| TOTAL R 23 : Immobilisations en cours | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 551 806.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 551 806.00 € | 0.00 € | 551 806.00 € |
| Total General | | 551 706.00 € | | 551 706.00 € |

 [DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT](#)

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| 63345 | SAINT GENES CHAMPANELLE | |
| Code INSEE | Lotissement | DM n°1 2017 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE 1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R-7133 : Variation des en-cours de production de biens | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € |
| TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € |
| R-7015 : Ventes de terrains aménagés | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € | 800 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-3351 : Terrains | 0.00 € | 800 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-3355 : Travaux | 800 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-1641 : Emprunts en euros | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 800 000.00 € | 800 000.00 € | 800 000.00 € | 0.00 € |
| R-1641 : Emprunts en euros | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 800 000.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 800 000.00 € | 800 000.00 € | 800 000.00 € | 800 000.00 € |
| Total General | | 0.00 € | | 0.00 € |

3. SIEG N° 89345284EP: ÉCLAIRAGE TERRAIN HONNEUR FOOTBALL HOMOLOGUEE E5 (VERSION OPTIVISION LED)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention de financement de travaux d'éclairage public pour le terrain de football, entre le SIEG et la Commune de Saint-Genès-Champanelle
Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à :

20 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit :

10 000.00 €

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

La totalité de la T.V.A. grevant ces dépenses sera récupérée par le S.I.E.G par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le devis estimatif des travaux d'éclairage public pour le terrain de football présenté par Monsieur le Maire,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec le SIEG pour le terrain de football.*

4. SIEG - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOM impasse des Chamalets à NADAILLAT

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cité ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **300,00 € H.T.**, soit **360,00 € T.T.C.**
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la

commune pour un montant de **1 900,00 € HT**, soit **2 280,00 € TTC** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- A compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- *D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,*
- *De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.*
- *De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME,*
- *De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 1 900,00 € H.T. soit 2 280,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,*
- *De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.*

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JOB'CHANTIER POUR L'INTERVENTION D'UN CHANTIER D'INSERTION

Dans le cadre du désherbage, de l'entretien des aires de jeux et des places de villages de la commune M. Christophe VIAL propose au Conseil municipal de signer une convention avec l'association Job'Chantier pour l'intervention d'un chantier d'insertion.

L'intervention du chantier d'insertion est prévue pour une équipe de 2 personnes pendant une durée maximum de 7 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'association Job'Chantier.

6. MODIFICATION HORAIRES - CANICULE - SERVICES TECHNIQUES

Il est proposé à l'assemblée de pouvoir adapter les horaires des agents des services techniques municipaux concernés par les activités en extérieur lors d'épisodes climatiques caniculaires et déclarés comme tel par la préfecture du Puy-de-Dôme (niveau 3 du plan canicule départemental).

Les horaires proposés sont : 6h00 - 13h00 soit une journée continue avec repos de 20 min à 10h00.

Le niveau 3 du plan canicule départemental :

Le niveau 3 « alerte » est déclenché lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, à savoir 19°C la nuit et 34°C durant la journée, pour une durée minimale de trois jours consécutifs. Cette alerte correspond à une carte de vigilance météorologique de niveau orange.

Tous les acteurs publics et privés impliqués dans le plan canicule départemental sont appelés à mettre en place les actions qui leur incombent pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Un numéro vert d'information du public est activé : canicule info service : 0800 06 66 66

Par ailleurs, les proches, voisins et famille, des personnes âgées et / ou handicapées isolées sont invités à inscrire ces derniers sur le registre ouvert dans leur commune de résidence. Ce registre permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes plus fragiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

7. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU CONSEIL

Le Conseil Municipal prend acte des informations et questions suivantes :

Information sur la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil a trois mois pour se prononcer suite au vote favorable du Conseil communautaire.

Information sur l'adoption par Clermont Auvergne Métropole de l'APD (Avant-Projet Définitif) de l'aménagement du Centre de Sports et de Loisirs Verts à Saint-Genès-Champanelle pour un montant travaux de 1.950.000 € HT.

Présentation des états d'avancement du déploiement de la fibre optique et de l'amélioration de la couverture mobile sur la commune. Une présentation sera faite par Orange au Conseil municipal en septembre prochain.

Conseil municipal d'enfants : arrivé en fin de mandat ; une nouvelle équipe sera élue en novembre 2018.



La séance est levée à 20 H 15